FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 08/10/2025 **Numéro de révision** 32

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Codes produit HSTA0001A, HSTA0001B, 71011010022, 71011010033, 71011300048, 71011300033, 71011290002, HSTA0002A, HSTA0002B

Numéro du fiche de données de sécurité 14751

Identifiant de formule unique (UFI) 9092-3587-X67H-K91S

Substance pure/mélange Mélange

Contient Oxyde de diéthyle; Oxyde de diisopropyle; Acétone; Naphta léger (pétrole), hydrotraité

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'entretien automobile

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Holts Auto
Unit 100 Barton Dock Road
Manchester
United Kingdom
M32 0YQ
Pour plus d'informations, contacter

Fournisseur
Holt Lloyd Services,
52 Rue des 40 Mines,
60000 – Allonne,
France

Point de contact www.holtsauto.com

Adresse e-mail info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm.
00 44 (0) 161 866 4871 (24 Hour Voicemail).

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**Europe: 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 866 4871 (24 Hour Voicemail).**
Autriche	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at
Belgique	+3270245245; info@poisoncentre.be
République tchèque	Toxikologické informační středisko v PrazeNa Bojišti 1, 120 00 Praha 2Tel: +420 224 919 293

France	+33 (0)3 64 99 00 32 Heures de travail - Lundi- Vendredi: 8am- 5pm. (Messagerie vocale 24 heures sur 24). Numéro d'appel d'urgence: + 33 (0)1 45 42 59 59. ORFILA:http://www.centres-antipoison.net.
Hongrie	Az Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat elérhetőségei Levelezési cím: 1097 Budapest, Nagyvárad tér 2. (+36-80) 201-199
Irlande	+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie LF UK, Limbová 5, 833 05 Bratislava. Tel.: 02/5477 4166.
Royaume-Uni	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 866 4871 (24 Hour Voicemail).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Hazardous to the aquatic environment - chronic	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Oxyde de diéthyle; Oxyde de diisopropyle; Acétone; Naphta léger (pétrole), hydrotraité



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Oxyde de diéthyle 60-29-7	25 - <50%	01-2119535785-29-0000	200-467-2 (603-022-00-4)	Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 1 (H224) (EUH066) (EUH019)	-	-	-
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	10 - <25%	01-2119484651-34-0000	265-151-9 (649-328-00-1)	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	10 - <25%	01-2119548382-38-0121	203-560-6 (603-045-00-X)	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066) (EUH019)	-	-	-
Acétone 67-64-1	5 - <10%	01-2119471330-49-0000	200-662-2 (606-001-00-8)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-
Butane 106-97-8	5 - <10%	01-2119474691-32-0000	203-448-7 (601-004-00-0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
Isobutane 75-28-5	2.5 - <5%	01-2119485395-27-0000	200-857-2 (601-004-00-0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Oxyde de diéthyle 60-29-7	1215	20000	Aucune donnée disponible	97.0078	Aucune donnée disponible
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	5001	3160	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	4700	2001	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acétone 67-64-1	5800	15700	100.2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Butane 106-97-8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	276808.3276
Isobutane 75-28-5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les

eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 2B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Oxyde de diéthyle 60-29-7	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m³ STEL 200 ppm STEL 600 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	-	-	-	TWA: 1600 mg/m³	-
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	-	TWA: 250 ppm TWA: 1050 mg/m³	TWA: 250 ppm TWA: 1055 mg/m³ STEL: 310 ppm STEL: 1319 mg/m³	-	TWA: 250 ppm TWA: 1060 mg/m³ STEL: 310 ppm STEL: 1310 mg/m³
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m³ STEL 2000 ppm STEL 4800 mg/m³	TWA: 246 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 492 ppm STEL: 1187 mg/m³	STEL: 1400 mg/m³ TWA: 600 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³
Butane 106-97-8	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m³	TWA: 1000 ppm STEL: 980 ppm STEL: 2370 mg/m³	TWA: 1900 mg/m³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 22 mg/m³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m³
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m³	TWA: 1000 ppm STEL: 980 ppm STEL: 2370 mg/m³	TWA: 1800.0 mg/m³	-

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Oxyde de diéthyle 60-29-7	STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³	TWA: 300 mg/m³ Ceiling: 600 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 309 mg/m³ STEL: 616 mg/m³ STEL: 200 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 310 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 620 mg/m³
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	-	-	-	TWA: 5 mg/m³ STEL: 500 mg/m³	-
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	-	-	TWA: 250 ppm TWA: 1050 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 2100 mg/m³	-	TWA: 250 ppm STEL: 320 ppm
Acétone 67-64-1	* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 800 mg/m³ Ceiling: 1500 mg/m³	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1200 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m³ STEL: 630 ppm STEL: 1500 mg/m³
Butane 106-97-8	-	-	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m³	TWA: 800 ppm TWA: 1500 mg/m³ STEL: 500 mg/m³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m³
Isobutane 75-28-5	-	-	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m³

Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Oxyde de diéthyle	TWA: 100 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 100 ppm

60-29-7	TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 1200 mg/m³	TWA: 1200 mg/m³ Peak: 400 ppm Peak: 1200 mg/m³	TWA: 1200 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1500 mg/m³	TWA: 308 mg/m³ sz+ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ b*
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	TWA: 250 ppm TWA: 1050 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 850 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 850 mg/m³ Peak: 400 ppm Peak: 1700 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 2100 mg/m³	-
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m³ Peak: 1000 ppm Peak: 2400 mg/m³	TWA: 1780 mg/m³ STEL: 3560 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³
Butane 106-97-8	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³ Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2350 mg/m³	TWA: 2350 mg/m³ STEL: 9400 mg/m³
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³ Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m³	-	-

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Oxyde de diéthyle 60-29-7	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 400 ppm TWA: 1213 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1516 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 308 mg/m³ TWA: 100 ppm STEL: 616 mg/m³ STEL: 200 ppm
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	TWA: 250 ppm TWA: 1050 mg/m³ STEL: 310 ppm STEL: 1320 mg/m³	-	TWA: 250 ppm TWA: 1045 mg/m³ STEL: 310 ppm STEL: 1295 mg/m³	-	-
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³
Butane 106-97-8	TWA: 1000 ppm STEL: 3000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 2377 mg/m³	TWA: 300 mg/m³ STEL: 300 mg/m³	-
Isobutane 75-28-5	STEL: 3000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 2377 mg/m³	TWA: 100 mg/m³ STEL: 300 mg/m³	-

Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Oxyde de diéthyle 60-29-7	STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³	STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 375 mg/m³	STEL: 600 mg/m³ TWA: 300 mg/m³
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	-	-	-	-	STEL: 1500 mg/m³ TWA: 500 mg/m³
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	-	-	-	TWA: 125 ppm TWA: 525 mg/m³ STEL: 156.25 ppm STEL: 656.25 mg/m³	TWA: 1000 mg/m³
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1 ppm STEL: 2420 mg/m³	TWA: 125 ppm TWA: 295 mg/m³ STEL: 156.25 ppm STEL: 368.75 mg/m³	STEL: 1800 mg/m³ TWA: 600 mg/m³
Butane 106-97-8	-	-	-	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 312.5 ppm STEL: 750 mg/m³	STEL: 3000 mg/m³ TWA: 1900 mg/m³

Isobutane 75-28-5	-	-	-	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m³ STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m³	-

Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Oxyde de diéthyle 60-29-7	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ Ceiling: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 308 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 616 mg/m³
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	TWA: 250 ppm STEL: 310 ppm	TWA: 1000 mg/m³ STEL: 1500 mg/m³	-	TWA: 850 mg/m³ TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm STEL: 1700 mg/m³	TWA: 250 ppm TWA: 1060 mg/m³ STEL: 310 ppm STEL: 1310 mg/m³
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 2420 mg/m³ STEL: 1000 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³
Butane 106-97-8	TWA: 1000 ppm STEL: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m³ STEL: 1000 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³ STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³ STEL: 4000 ppm STEL: 9600 mg/m³	TWA: 1000 ppm
Isobutane 75-28-5	TWA: 1000 ppm STEL: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m³ STEL: 1000 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³ STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m³ STEL: 4000 ppm STEL: 9600 mg/m³	TWA: 1000 ppm

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Oxyde de diéthyle 60-29-7	NGV: 100 ppm NGV: 308 mg/m³ Bindande KGV: 200 ppm Bindande KGV: 616 mg/m³	TWA: 400 ppm TWA: 1200 mg/m³ STEL: 400 ppm STEL: 1200 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 310 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 620 mg/m³
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	-	TWA: 200 ppm TWA: 850 mg/m³ STEL: 400 ppm STEL: 1700 mg/m³	TWA: 250 ppm TWA: 1060 mg/m³ STEL: 310 ppm STEL: 1310 mg/m³
Acétone 67-64-1	NGV: 250 ppm NGV: 600 mg/m³ Vägledande KGV: 500 ppm Vägledande KGV: 1200 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m³
Butane 106-97-8	NGV: 350 mg/m³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m³
Isobutane 75-28-5	NGV: 350 mg/m³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m³	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Acétone 67-64-1	-	-	80 mg/L - urine (Acetone) - at the end of exposure or end of work shift	20.0 mg/L - blood (Acetone) - at the end of the work shift 20.0 mg/g Creatinine - urine (Acetone) - at the end of the work shift	-

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Acétone 67-64-1	-	-	- urine (Acetone) - end of shift	50 mg/L (urine - Acetone end of shift) 50 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine 2.5 mg/L - BAR (end of exposure or end of shift) urine	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Acétone 67-64-1	-	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)	-	25 mg/L - urine (Acetone) - end of shift

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Acétone 67-64-1	-	-	50 mg/L - urine (Acetone) - end of shift	80 mg/L (urine - Acetone end of exposure or work shift)

Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Acétone 67-64-1	80.0 mg/L - urine (Acetone) - at the end of the work shift	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)	50 mg/L (urine - Acetone end of shift) 0.86 mmol/L (urine - Acetone end of shift)	-

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Oxyde de diéthyle 60-29-7	-	44 mg/kg bw/day [4] [6]	308 mg/m³ [4] [6] 616 mg/m³ [4] [7]
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	-	-	1286.4 mg/m³ [4] [7] 837.5 mg/m³ [5] [6] 1066.67 mg/m³ [5] [7]
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	-	121.4 mg/kg bw/day [4] [6]	850 mg/m³ [4] [6] 1700 mg/m³ [4] [7]
Acétone 67-64-1	-	186 mg/kg bw/day [4] [6]	1210 mg/m³ [4] [6] 2420 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Oxyde de diéthyle 60-29-7	15.6 mg/kg bw/day [4] [6]	-	54.5 mg/m³ [4] [6]
Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0	-	-	1152 mg/m³ [4] [7] 178.57 mg/m³ [5] [6] 640 mg/m³ [5] [7]
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	43.1 mg/kg bw/day [4] [6]	-	151 mg/m³ [4] [6] 302 mg/m³ [4] [7]
Acétone 67-64-1	62 mg/kg bw/day [4] [6]	-	200 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Oxyde de diéthyle 60-29-7	2 mg/L	1.65 mg/L	0.2 mg/L	-	-
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	0.19 mg/L	1.9 mg/L	0.019 mg/L	-	-
Acétone 67-64-1	10.6 mg/L	21 mg/L	1.06 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Oxyde de diéthyle 60-29-7	9.14 mg/kg sediment dw	0.914 mg/kg sediment dw	4.2 mg/L	0.66 mg/kg soil dw	-
Oxyde de diisopropyle 108-20-3	2.79 mg/kg sediment dw	0.28 mg/kg sediment dw	37 mg/L	0.47 mg/kg soil dw	-
Acétone 67-64-1	30.4 mg/kg sediment dw	3.04 mg/kg sediment dw	100 mg/L	29.5 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Protection des mains Gants imperméables. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la Aucune information disponible.

protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aérosol
Couleur	Colourless
Odeur	Éther.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	< 0 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	170 °C	170°C
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible Immiscible with water	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	3500 hPa @ 20°C	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations This product contains a maximum VOC content of 637.2 g/l., This product contains a maximum VOC content of 92 %

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,555.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	5,810.50 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Oxyde de diéthyle	= 1215 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	= 32000 ppm (Rat) 4 h
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 73680 ppm (Rat) 4 h
Oxyde de diisopropyle	= 4700 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Acétone	= 5800 mg/kg (Rat)	> 15700 mg/kg (Rabbit)	= 50100 mg/m³ (Rat) 8 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Muta. 1B
Butane	Muta. 1B
Isobutane	Muta. 1B

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Carc. 1B
Butane	Carc. 1A
Isobutane	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Oxyde de diéthyle	-	LC50: =2560mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >10000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	-	LC50: =8.41mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: <0.26mg/L (48h, Daphnia magna)
Oxyde de diisopropyle	-	LC50: =91.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =190mg/L (48h, Daphnia magna)
Acétone	-	LC50: 4.74 - 6.33mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 6210 - 8120mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =8300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: 10294 - 17704mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 12600 - 12700mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Oxyde de diéthyle	0.82
Oxyde de diisopropyle	2.4
Acétone	-0.24

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Oxyde de diéthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	La substance n'est pas PBT/vPvB
Oxyde de diisopropyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Butane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isobutane	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1

14.4 Groupe d'emballage None

14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Aérosol
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage None
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Aérosol
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage None
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage None
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales EMS F-D, S-U
Code de classification 2
Code de restriction en tunnel (D)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Les dispositions spéciales pour les réglementations relatives au mode spécifié de transport sont indiquées par un code numérique. Consulter les réglementations pour le texte intégral des dispositions spéciales

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France

Oxyde de diéthyle - 60-29-7	RG 84
Naphta léger (pétrole), hydrotraité - 64742-49-0	RG 84
Oxyde de diisopropyle - 108-20-3	RG 84
Acétone - 67-64-1	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Naphta léger (pétrole), hydrotraité - 64742-49-0	Use restricted. See entry 28. Use restricted. See entry 29. Use restricted. See entry 75.	-
Acétone - 67-64-1	Use restricted. See entry 75.	-
Butane - 106-97-8	Use restricted. See entry 28. Use restricted. See entry 29. Use restricted. See entry 75.	-
Isobutane - 75-28-5	Use restricted. See entry 28. Use restricted. See entry 29. Use restricted. See entry 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES
P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité - 64742-49-0	-	25000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul

STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	D'après les données d'essai
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 08/10/2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité